



Agression d un ex conjoint sur une mere et sa fille devant sa gra

Par **mereendetresse**, le **15/06/2009** à **22:00**

Bonjour,

samedi 13/06 je suis allé a la kermesse de ma fille a mon arrivé le pere de ma fille etait avec nos deux filles l'une pleurait toute seule et en la voyant je suis allé la prendre afin de la consoler

puis ma fille ainée a voulu me faire visité son ecole mais avant elle a demander a son pere si elle pouvait venir avec moi pour me faire visite la classe son pere accepta que nous allions visite la classe mais quelque minute plus tard celui ci deboula en criant qu'il avait des compte a regler avec moi et je lui ais repondu que ce n'etait pas le moment et que c etait la fete de notre fille mais au meme moment que je finissait ma phrase le pere deboula et m'attrapa a la gorge alors que j avais ma derniere fille agee de 2ans et demi et la il me plaqua violement contre le mûr et me secoua ma tete retenti contre le mur ainsi que celle de ma fille.

Pi il m attrapa tres fort par les bras et continua a me brutaliser puis nous sommes tombe tte les trois j ai essaye d eloigner ma petite fille afin qu elle n est pas trop mal pendant que j etais a terre j ai crie aussi fort que je pouvais mais helas j ai donc dit a ma fille ainée d aller chercher une maitresse mais elle est rester figer et tétaniser dans les marche des escalier une fois que celui ci eutterminer avec moi ??? je vous en prie aidez moi car je n ai sais comment proteger mes filles ni moi même d ailleurs pour toute info suplementaire ecrivez moi afin que je puisse tous vous expliquer j ai peur qu il aille plus loin

mereendetresse

Par **Tisuisse**, le **15/06/2009** à **23:16**

Bonjour,

Il y a 2 situations dans ce que vous décrivez : votre agression d'une part, vos enfants d'autre-part.

En ce qui vous concerne, vous déposez une plainte directement auprès des FDO (commissariat ou brigade de gendarmerie). Si vous pensez que vous n'êtes pas entendue par les FDO, la plainte sera à adresser au Procureur de la République, par LR/AR avec les noms et coordonnées des témoins.

Pour vos filles, là, c'est directement le procureur dans le cadre de la loi sur la défense d'enfants en danger.

Dans les 2 cas, vous avez le 119, numéro gratuit, qui pourra vous conseiller utilement ainsi que les associations de défense des femmes battues.

Bon courage.